



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/51/L.7
14 octobre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante et unième session

Genève, 4-15 octobre 2004

Point 2 de l'ordre du jour

**SUITE DONNÉE À LA ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE:
FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LES RELATIONS
ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES**

Résumé du Président

1. Le Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED a présenté les notes d'information préparées par le secrétariat (TD/404 et TD/B/51/6) et dressé un tableau complet des différentes étapes de l'évolution du rôle du Sud dans l'économie mondiale et le commerce international, des opportunités et des défis que présente la nouvelle géographie des relations commerciales internationales pour les pays en développement ainsi que des stratégies et politiques destinées à renforcer les échanges et la coopération à l'intégration économiques Sud-Sud.

Tendances et implications

2. La tendance vers une nouvelle géographie des relations commerciales internationales est un phénomène dont il convient de se féliciter, qui a fait naître l'optimisme en ce qui concerne la place des pays en développement dans le commerce international. La tendance à long terme est clairement à un accroissement de la part de ces pays dans le commerce mondial et les flux d'investissements et, dans ce processus, à une poursuite de l'augmentation de la part des échanges et des investissements Sud-Sud. Cette nouvelle géographie du commerce est façonnée par trois déterminants et tendances interdépendants: le rôle et l'importance croissants des pays

en développement, et par conséquent de leur développement, qui alimentent les échanges et la croissance; les échanges et la coopération économiques Sud-Sud qui ont atteint une masse critique et qui se développent à un rythme soutenu; et l'évolution de l'interdépendance et des conditions d'engagement Nord-Sud, ainsi que des relations économiques du Sud avec les pays en transition.

3. Toutefois, il reste nécessaire de faire preuve de prudence lorsqu'on utilise le concept de nouvelle géographie des relations commerciales internationales de façon à éviter les attentes irréalistes quant à l'ampleur et à l'impact de cette réorientation. Si les tendances recensées dans les rapports du secrétariat contribuent effectivement à identifier un chemin critique pour les pays et les régions en développement, il ne faut toutefois pas oublier que de nombreux pays en développement, en particulier des pays d'Afrique et des PMA, ne contribuent guère à cette tendance positive et que certains perdent même des parts de marché. La pauvreté et la marginalisation persistent, en particulier en dehors des pôles de croissance.

4. On peut donc dire que le moment n'est pas encore venu de revoir la description du commerce international. Les disparités qui existent au Sud devront être prises en compte dans les analyses futures aussi bien en termes d'opportunités qu'elles offrent que de défis qu'elles présentent. Des efforts systémiques, y compris par les pays développés et les pays en développement qui sont à la pointe du dynamisme du Sud en matière de commerce et d'investissement, sont nécessaires pour répéter dans les pays en retard, en particulier les pays d'Afrique, les PMA et les petits États insulaires en développement, les expériences réussies. Les préoccupations particulières des pays enclavés et des pays en développement de transit méritent une attention particulière. Il faut élaborer des stratégies afin que le dynamisme manifeste dans plusieurs pays du Sud soit durable et ait un effet multiplicateur positif sur l'ensemble des pays en développement.

Commerce Sud-Sud dans le contexte de la nouvelle géographie des relations commerciales internationales

5. La croissance des échanges Sud-Sud a été tirée, en particulier, par l'Asie orientale – d'abord par les pays de l'ANASE et, plus récemment, par la Chine dont l'économie intérieure en très forte croissance attire des importations de pays en développement comme de pays

développés. Le niveau très élevé de la demande de la Chine se traduit également par une hausse des prix de nombreux produits de base et offre à d'autres pays en développement d'importantes nouvelles possibilités d'exportation. Les deux tiers du commerce Sud-Sud interviennent en Asie: dans le reste du monde – en Amérique latine ou en Afrique – il a été plus difficile de faire évoluer les échanges Nord-Sud, plus «traditionnels».

6. L'intégration régionale ne s'en est pas moins accélérée dans ces régions également. Par exemple, en Amérique latine, où il existe depuis longtemps une coopération régionale et sous-régionale fructueuse, les mécanismes d'intégration économique se développent d'une façon compatible avec le principe de «régionalisme ouvert». Les résultats sont encourageants, et les relations commerciales régionales et sous-régionales couvrent à l'heure actuelle une partie significative des exportations de produits manufacturés. L'Afrique cherche à mettre en place des mécanismes d'intégration, tels que des marchés communs internes, tout particulièrement adaptés à un approfondissement du commerce Sud-Sud sur une base régionale et sous-régionale.

Options qui s'offrent pour développer les relations commerciales Sud-Sud

7. Le véritable défi pour les pays en développement est d'identifier et d'étudier des propositions de coopération qui se prêtent davantage à une mise en œuvre. C'est à chaque pays en développement qu'il incombe au premier chef d'accroître ses échanges et ses investissements avec d'autres pays du Sud. Les pays en développement doivent adopter et appliquer la meilleure combinaison possible de politiques pour encourager une croissance axée sur les exportations, attirer durablement des investissements (intérieurs et étrangers) et encourager leur intégration au système commercial international. En ce qui concerne la politique commerciale, il leur faut trouver un juste équilibre, qui contribue à une libéralisation progressive et administrée, c'est-à-dire qui encourage la compétitivité des entreprises intérieures sans pour autant porter atteinte au droit qu'a tout gouvernement d'adopter des mesures de réglementation. Le rôle des petites entreprises est également important dans le cadre de la promotion du commerce et de la coopération Sud-Sud.

8. Plusieurs voies s'ouvrent aux pays en développement pour encourager le commerce Sud-Sud, telles que des mesures destinées à réduire les niveaux de protection aux frontières, par exemple en accordant des préférences commerciales à d'autres pays en développement, que ce

soit unilatéralement ou dans le cadre d'accords négociés (tels que le Système global de préférences commerciales entre pays en développement), en octroyant des préférences commerciales spécifiquement aux PMA, et en libéralisant le commerce régional dans le cadre d'accords commerciaux entre pays en développement ou entre pays développés et pays en développement.

9. Les accords commerciaux régionaux Sud-Sud ont également offert aux gouvernements la possibilité de trouver des solutions aux défis juridiques, réglementaires et «extérieurs» qui se posaient dans le contexte multilatéral – par exemple, les normes de sécurité des produits et les normes sanitaires et d'autres obstacles non tarifaires, ainsi que les obstacles à la pénétration sur les marchés. Une autre voie a été la libéralisation multilatérale, fondée sur le principe de la nation la plus favorisée, pour les produits présentant un intérêt mutuel dans le cadre des négociations de Doha actuellement en cours.

10. De plus, la coopération économique Sud-Sud devrait s'étendre aux flux d'investissements, tout en tenant compte du fait que la plupart des pays en développement ne sont pas exportateurs de capitaux. Toutefois, étant donné que les investissements étrangers directs sont rares et concernent pour l'essentiel un petit nombre de pays en développement, il est nécessaire de mettre au point des stratégies de développement fondées sur l'épargne et l'investissement intérieurs ou régionaux.

11. Une autre possibilité en matière de coopération Sud-Sud serait de parvenir à des complémentarités en harmonisant les législations et les cadres réglementaires nationaux, y compris ceux concernant les entreprises et la politique de la concurrence. Les pays en développement devraient également bénéficier des négociations multilatérales sur la facilitation du commerce menées dans le cadre du cycle de Doha, sous réserve qu'ils puissent obtenir les ressources nécessaires pour faire face aux coûts qui en résultent.

12. Il est également nécessaire de renforcer la coopération interrégionale Sud-Sud et de créer ou de renforcer des partenariats stratégiques entre pays en développement. Les institutions internationales dans le domaine du commerce, du financement et du développement ont également des rôles importants à jouer en tant que fournisseurs de ressources financières

pour le développement, d'assistance technique et d'un appui au renforcement des capacités. Elles pourraient adapter leur intervention de façon à appuyer la coopération Sud-Sud.

13. La hausse récente des prix du pétrole et la forte progression de la demande énergétique du Sud ont contribué à accroître l'interdépendance des pays en développement. La gestion de cette interdépendance accrue implique une plus grande coopération entre pays en développement si on veut assurer une croissance et un développement durables et de qualité du Sud.

Mesures complémentaires que devrait prendre le Nord pour promouvoir le commerce Sud-Sud

14. Le commerce Sud-Sud devait être replacé dans le contexte de l'interdépendance croissante entre le Nord et le Sud et devait être soutenu par des mesures complémentaires prises par les pays partenaires développés. On a fait observer que les obstacles au commerce et certaines pratiques anticoncurrentielles ou faussant les échanges faisaient obstacle au commerce Sud-Sud. Certains participants ont considéré que les pays développés pouvaient mettre en œuvre de nombreuses mesures et actions pour soutenir le commerce Sud-Sud, renforcer le potentiel et la diversification de l'offre dans les pays en développement et accroître les flux d'investissement et le transfert de technologie vers ces pays.

15. Eu égard au poids croissant du Sud en tant que source de croissance et de dynamisme pour l'économie mondiale et le commerce international, certains ont avancé l'idée qu'il était de l'intérêt bien compris du Nord de faire une plus large place aux intérêts des pays en développement en matière de commerce et de développement dans les politiques nationales comme au niveau de la coordination des politiques.

Aide publique au développement

16. Un fait positif récemment constaté était le redressement des flux d'aide publique au développement (APD). Au cours des deux ou trois dernières années écoulées, le volume global de l'APD avait augmenté, dans des proportions toutefois insuffisantes pour assurer la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Les flux d'APD pouvaient contribuer au développement de capacités productives et améliorer la compétitivité, facilitant ainsi la répétition d'évolutions positives dans des pays qui avaient accumulé des retards et favorisant leur intégration plus étroite dans le système commercial mondial.

Marge d'action

17. Les textes adoptés à São Paulo proposaient une interprétation pragmatique et équilibrée de la notion de marge d'action pour la mise en application de mesures différentes en fonction de l'expérience concrète de ce qui donnait ou non des résultats dans un pays donné.

La diversification des stratégies nationales de développement était particulièrement importante pour permettre aux pays partant de situations et de niveaux de développement différents de faire face efficacement au défi d'une croissance et d'un développement économiques durables dans une économie mondiale en changement rapide.

Responsabilité des entreprises

18. Au fil des années, les sociétés transnationales étaient devenues des acteurs clefs au sein du système économique et commercial mondial, influant de ce fait sur le rythme et la qualité du processus de développement dans les pays en développement. Elles étaient par ailleurs les principales bénéficiaires de cette évolution. Nombre d'orateurs ont avancé l'idée que ces entreprises avaient de ce fait des obligations en matière de développement auxquelles elles devaient satisfaire, non pas seulement dans le cadre d'accords écrits mais aussi dans un contexte social et humain plus large. Il existait des exemples d'instruments volontaires allant dans ce sens, comme le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes mondiaux de Sullivan concernant la responsabilité sociale des entreprises. On a fait observer que ces instruments comportaient cependant certaines lacunes, qu'il y avait lieu de combler. Il était également important de veiller à ce que les normes et prescriptions du pays d'origine n'aient pas pour effet de dissuader les sociétés transnationales de s'implanter ou de s'approvisionner dans les pays en développement.

Problèmes de sécurité et commerce des pays en développement

19. Le terrorisme avait renforcé les préoccupations en matière de sécurité, et certains orateurs ont exprimé la crainte que les mesures de sécurité puissent avoir des effets restrictifs sur la capacité des pays en développement à faire commerce de biens et services.

Rôle de la CNUCED

20. Les orateurs ont reconnu l'importance et l'utilité concrète des travaux de fond de la CNUCED sur l'analyse et l'interprétation de la nouvelle géographie émergente du commerce

dans l'optique du développement. Les rapports de haute qualité établis par le secrétariat de la CNUCED sur ce point (TD/404 et TD/B/51/6) apportaient des analyses et des perspectives nouvelles et évoquaient des stratégies concrètes. Dans la suite de ses travaux de recherche et d'analyse en ce domaine, la CNUCED a été invitée à adopter une vision désagrégée des différents niveaux de performance des pays en développement et à étudier plus en détail les approches stratégiques destinées à renforcer le commerce Sud-Sud dans le contexte général de la nouvelle géographie du commerce. Un point à éclaircir serait de déterminer si les évolutions en cours laissaient présager un changement décisif ou qualitatif de la situation économique du Sud. La participation des pays en développement dans de nouveaux secteurs dynamiques devrait être prise en compte dans ces travaux.

21. Il a été proposé que la CNUCED étudie les effets du nombre croissant d'accords de libre-échange comportant des dispositions relatives à l'investissement et examine l'incidence de la multiplication de ces accords sur les flux d'investissement du Nord vers le Sud. En outre, la CNUCED, en tant que point de convergence pour les questions de développement, de commerce et d'investissement au sein du système des Nations Unies, devrait contribuer au renforcement de la confiance entre pays développés et pays en développement et jouer un rôle complémentaire, en particulier par l'assistance technique, spécialement dans le domaine de la coopération Sud-Sud. Dans ces travaux, la CNUCED devait collaborer étroitement avec d'autres organisations internationales compétentes, y compris les commissions régionales de l'ONU et les organisations du Sud.

Participants

22. Le Conseil a examiné le point 2 de l'ordre du jour pendant le débat de haut niveau, le 5 octobre 2004. Le débat s'est déroulé sur trois sessions interactives et a été éclairé par les interventions de plusieurs hauts représentants et personnalités éminentes, à savoir:

S. E. M. Arjuna Ranatunga, Vice-Ministre de l'industrie, du tourisme et de la promotion de l'investissement (Sri Lanka), S. E. M. Ziyad Bahaa Eldin, Président de l'Office général de l'investissement (Égypte), S. E. M. Rodolfo Severino, Conseiller auprès du Président pour le commerce et le développement, Ministère des affaires étrangères (Philippines), M. Richard W. Behrend, Directeur de l'Office des affaires économiques et de développement, Bureau des affaires des organisations internationales, Département d'État (États-Unis)

d'Amérique), l'Ambassadeur Samuel Amehou (Bénin), l'Ambassadeur Carlo Trojan (Commission européenne), l'Ambassadeur Hardeep Singh Puri (Inde), l'Ambassadeur Shotaro Oshima (Japon), l'Ambassadeur Gyan Chandra Acharya (Népal), l'Ambassadeur Péter Balás (Hongrie), l'Ambassadeur Ransford Smith (Jamaïque), l'Ambassadeur Joseph Ayalogu (Nigéria), l'Ambassadeur Elizabeth Astete (Pérou), M^{me} Virginia Cram-Martos (Commission économique pour l'Europe) et M. Martin Khor (Third World Network).
